

	<b>Examen au cas par cas réalisé par la personne publique responsable en application des articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme pour un plan local d'urbanisme</b>
	Demande d'avis conforme à l'autorité environnementale sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale
Articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme	

**En cas d'avis tacite, le formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale**

*Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.*

*Votre attention est appelée sur le fait que les réponses apportées dans les cases de ce formulaire constituent des éléments particuliers sur lesquels votre analyse prendra appui, mais ils ne constituent pas l'analyse qui est à développer (rubrique 6)*

<b>Cadre réservé à l'autorité environnementale</b>		
Date de réception :	Date de demande de pièces complémentaires :	N° d'enregistrement
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

<b>1. Identification de la personne publique responsable</b>
Dénomination
Jacques ALEXIS, Maire
SIRET/SIREN
21780043200015
Coordonnées (adresse, téléphone, courriel)
1 rue du Chêne 78870 BAILLY jacques.alexis@mairie-bailly.fr
Nom, prénom et qualité de la personne physique habilitée à représenter la personne publique responsable
Sébastien MESNARD Directeur des Services Techniques
Nom, prénom et qualité de la personne physique ressource (service technique, bureau d'étude, etc.)
Sébastien MESNARD Directeur des Services Techniques
Coordonnées de la personne physique ressource (adresse, téléphone, courriel)
sebastien.mesnard@mairie-bailly.fr
<b>2. Identification du PLU</b>

<b>2.1</b> Type de document concerné (PLU, PLU(i))
PLU
<b>2.2</b> Intitulé du document
Modification n°4
<b>2.3</b> Le cas échéant, la date d'approbation et l'adresse du site Internet qui permet de prendre connaissance du document
www.mairie-bailly.fr
<b>2.4</b> Territoire (commune(s) ou EPCI) couvert par le PLU
Bailly
<b>2.5</b> Secteurs du territoire concernés par la procédure de révision, de modification ou de mise en compatibilité du PLU (matérialiser la localisation sur un document graphique)
Zone UX modifiée partiellement en zone UC + OAP

<b>3. Contexte de la planification</b>
<b>3.1 Documents de rang supérieur et documents applicables</b>
Le territoire est-il couvert par un document de planification régionale (SAR, SDRIF, PADDUC, SRADDET) ?
<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui, nom du document et date d'approbation :
SDRIF approuvé le 27 décembre 2013
Le territoire est-il couvert par un SCoT ?
<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, nom du SCoT et date d'approbation :
<i>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</i>
Le territoire est-il couvert par d'autres types de documents exprimant une politique sectorielle (schéma d'aménagement et de gestion des eaux, plan de gestion des risques d'inondation, charte de parc naturel, PCAET, etc.) ?
SAGE de la Mauldre

<b>3.2 Précédentes évaluations environnementales du PLU</b>
Le PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale lors de son élaboration
<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser la date de l'avis de l'AE sur l'évaluation environnementale
<i>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</i>
Si non, préciser, le cas échéant, la date de la décision issue de l'examen au cas par cas conduisant à l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale



Réponse de l'AE pour la modification n°3 non soumise à EE le 10 février 2021

Si cette évaluation environnementale a été réalisée, a-t-elle été actualisée ?

- Oui  
 Non

Si oui, préciser la date de l'actualisation

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Comment l'avis de l'autorité environnementale relatif à cette évaluation environnementale ou son actualisation a été pris en compte ? Expliquer les conséquences sur la procédure actuelle

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Depuis l'évaluation environnementale initiale, ou sa dernière actualisation, le PLU a fait l'objet d'une procédure d'évolution qui n'a pas fait l'objet d'évaluation environnementale

- Oui  
 Non

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Si oui, préciser sa date d'approbation et son objet

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

#### 4. Type de procédure engagée et objectifs de la procédure donnant lieu à la saisine

##### 4.1 Type de procédure (révision, modification, mise en compatibilité) et fondement juridique

Modification n°4 de droit commun conformément aux articles L 153-36 et L 153-44 du code de l'urbanisme

##### 4.2 Caractéristiques générales du territoire couvert par le PLU

4.2.1 Population concernée par le document, d'après le dernier recensement de la population (données INSEE)

Population totale en 2018 : 3 615 (source INSEE : 01/01/2021)

##### 4.2.2 Caractéristiques spatiales

Superficie totale (en hectares)	<b>Aucune évolution des zones U, AU, A ou N n'est prévue</b>			
Superficie par zones	Actuellement		Après évolution	
	Superficie (en ha)	Pourcentage de la superficie du territoire	Superficie (en ha)	Pourcentage de superficie du territoire
zones U	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
zones 1 AU	Cliquez ou appuyez ici	Cliquez ou appuyez ici	Cliquez ou appuyez ici	Cliquez ou appuyez ici

	pour entrer du texte.	pour entrer du texte.	pour entrer du texte.	pour entrer du texte.
zones 2 AU	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
zones A	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
zones N	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Total	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

4.2.3 Rappel des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain fixés par le projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Le PADD du PLU approuvé en 2012 ne comprend pas d'objectifs chiffrés

### 4.3 Caractéristiques de la procédure

#### 4.3.1 Contenu et objectifs de la procédure

La procédure de modification du PLU vise à permettre la réalisation d'une opération de logements sur le terrain de l'ancien concessionnaire Mercedes aujourd'hui en friche. Il s'agit pour la commune de Bailly de créer de nouveaux logements sociaux pour répondre à ses obligations au titre de l'article 55 de la loi SRU et de permettre le renouvellement urbain de ce secteur.

En effet, avec la fermeture du concessionnaire Mercedes, la zone d'activité située au sud-ouest du territoire aggloméré de Bailly n'a plus guère de raison d'être. A part un garage de pièces détachées automobiles, les autres parcelles sont occupées par une école privée et la Française des jeux. Compte tenu de sa localisation en limite d'une opération d'habitat collectif sur Noisy-le-Roi et d'un lotissement pavillonnaire sur Bailly d'une part et de la proximité de la nouvelle halte du Tram 13 Express, transport en commun régional performant d'autre part, le changement d'une zone à vocation d'activité en zone à vocation d'habitat prend tout son sens. De plus, le développement urbain de la commune de Bailly est fortement contraint par la forêt de Marly au nord et le site classé de la plaine de Versailles au sud et les sites de renouvellement urbain sont peu nombreux.

Le projet prévoit donc de transformer cette zone UX en zone UC, zone à vocation mixte à dominante résidentielle.

Ce changement de zone a pour but de permettre la construction de nouveaux logements sociaux en renouvellement urbain de cette zone, logements bien situés à proximité d'une gare ; sa proximité avec le centre-ville lui permet d'être accessible à pieds ou en vélo.

Le projet de renouvellement urbain s'inscrit dans une démarche de développement durable et

avec une forte ambition en matière environnementale qui se traduit par une OAP sur le site de l'ancien concessionnaire Mercedes. Le bâtiment actuel ainsi que les nappes de parkings seront supprimés ; les emprises constructibles laisseront une large place aux plantations et espaces de pleine terre.

4.3.2 La procédure a pour objet d'ouvrir une ou des zones à l'urbanisation ou de pouvoir autoriser des constructions

- Oui  
 Non

Si oui, préciser la localisation et la superficie

*Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.*

Les incidences sur l'environnement de cette ouverture à l'urbanisation, ainsi que les incidences au regard des objectifs de conservation d'un site Natura 2000 ou, pour les territoires ultra-marins, au regard des objectifs de conservation des espaces nécessaires aux fonctionnalités écologiques ont-elles été analysées dans l'évaluation environnementale initiale ou dans sa version actualisée ?

- Oui  
 Non

Si oui, préciser les pages de l'évaluation environnementale initiale ou de son actualisation et l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance du document

*Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.*

4.3.3 La procédure a pour objet ou pour effet d'augmenter la densité de certains secteurs

- Oui  
 Non

Si oui, préciser la localisation et la superficie

*Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.*

4.3.4 La procédure a pour objet :

- de créer un espace boisé classé

- Oui  
 Non

Si oui, préciser la localisation et la superficie

*Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.*

- de déclasser un espace boisé classé

- Oui  
 Non

Si oui, préciser la localisation et la superficie

*Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.*

- de classer de nouveaux espaces agricoles, naturels ou forestiers

- Oui  
 Non

Si oui, préciser la localisation et les superficies



Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

- de déclasser un espace agricole, naturel ou forestier

Oui

Non

Si oui, préciser la localisation et les superficies

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

- de créer de nouvelles protections environnementales

Oui

Non

Si oui, préciser les protections et leurs superficies

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

- de supprimer une protection édictée en raison des risques de nuisance, qualité des sites, paysages, milieux naturels

Oui

Non

Si oui, préciser les protections et leurs superficies

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

#### **4.4 Mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une déclaration de projet**

- Description de l'opération ou du projet nécessitant la mise en compatibilité et indications des éléments devant être mis en compatibilité avec le projet

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

- Le projet concerné par la mise en compatibilité est soumis à évaluation environnementale :

Oui

Non

Si oui, préciser l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance de la décision issue de l'examen au cas par cas ou de l'étude d'impact du projet concerné par la mise en compatibilité

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

#### **4.5 Mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une procédure intégrée (L. 300-6-1)**

- Description de l'opération ou du projet nécessitant la mise en compatibilité et indications des éléments devant être mis en compatibilité avec le projet

- Le projet concerné par la mise en compatibilité est soumis à évaluation environnementale :

Oui

Non

Si oui, préciser l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance de la décision issue de l'examen au cas par cas ou de l'étude d'impact du projet concerné par la mise en compatibilité

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

<b>4.6 Mise en compatibilité du PLU avec un document supérieur</b>
- Document(s) avec le(s)quel(s) le PLU est mis en compatibilité : parmi les documents listés à la <b>rubrique 3.1</b> , intitulé du document, date d'approbation et l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance du document
<i>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</i>
- Motif pour lequel le PLU est mis en compatibilité
<i>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</i>
<b>4.7 La procédure a des effets au-delà des frontières nationales</b>
<input type="checkbox"/> Oui
<input type="checkbox"/> Non
<b>Si oui, préciser les effets</b>
<i>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</i>

<b>5. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure</b>			
<b>5.1 Le plan local d'urbanisme est concerné par :</b>			
	Oui	Non	Si oui, précisez
Les dispositions de la loi montagne	<input type="checkbox"/>	X	<i>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</i>
Les dispositions de la loi littoral	<input type="checkbox"/>	X	<i>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</i>
Un site désigné Natura 2000 en application de l'article L. 414-1 du code de l'environnement (ZICO, ZPS, ZSC)	<input type="checkbox"/>	X	<i>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</i>
Un cœur de parc national délimité en application de l'article L. 331-2 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	X	<i>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</i>
Une réserve naturelle ou un périmètre de protection autour d'une réserve institués en application, respectivement, des articles L. 332-1 et L. 332-16 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	X	<i>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</i>
Un site inscrit ou classé en application des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement	X	<input type="checkbox"/>	Le site classé de la Plaine de Versailles couvre la moitié sud de Bailly. <u>Il n'est pas concerné par le projet de modification du PLU mais il est à proximité immédiate du secteur.</u>
Un plan de prévention des risques technologiques prévu à l'article L. 515-15 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	X	<i>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</i>

## Annexe II

Un plan de prévention des risques naturels prévisibles prévu à l'article L. 562-1 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	X	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un périmètre des servitudes relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement instituées en application de l'article L. 515-8 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	X	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un périmètre des servitudes sur des terrains pollués, sur l'emprise des sites de stockage de déchets, sur l'emprise d'anciennes carrières ou dans le voisinage d'un site de stockage géologique de dioxyde de carbone instituées en application de l'article L. 515-12 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	X	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un plan de prévention des risques miniers prévus à l'article L. 174-5 du code minier	<input type="checkbox"/>	X	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un site patrimonial remarquable créé en application des articles L. 631-1 et L. 632-2 du code du patrimoine	<input type="checkbox"/>	X	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Des abords des monuments historiques prévus aux articles L. 621-30 et L. 621-31 du code du patrimoine	X	<input type="checkbox"/>	Il n'y a pas de monument historique prévu aux articles L.621-30 et L.621-31 du code du patrimoine sur la commune de Bailly.  Toutefois, les parcelles et la commune de Bailly font partie du périmètre de protection élargi des domaines classés du Château de Versailles et du Trianon, périmètre de 5000 mètres de rayon autour de la chambre du roi et de 6000 mètres de longueur dans le prolongement du Grand Canal, vaste zone de protection dite du « trou de serrure ».
Une zone humide prévue à l'article L. 211-1 du code de l'environnement	X	<input type="checkbox"/>	La DRIEE Ile-de-France identifie plusieurs zones humides couvrant le territoire de Bailly, en particulier sur sa moitié Sud. La plupart sont de classe 3 (Zones pour lesquelles les informations existantes laissent présager une forte



			probabilité de présence d'une zone humide, qui reste à vérifier et dont les limites sont à préciser.) <u>Ces zones humides ne sont pas concernées par le projet de modification du PLU.</u>
Une trame verte et bleue prévue à l'article L. 371-1 du code de l'environnement (préciser réservoir de biodiversité et/ou corridor écologique)	X	<input type="checkbox"/>	Le SRCE identifie sur Bailly l'intersection de trois corridors arborés majeurs (dont deux à fonctionnalité réduite) au sein ou entre les grands réservoirs de biodiversité (grandes forêts et parcs de Marly, Versailles et Fausses-Reposes-Saint-Cloud)  <u>Ces corridors écologiques ne sont pas impactés par le projet de modification du PLU.</u>
Une ZNIEFF (préciser type I ou II) prévue à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement	X	<input type="checkbox"/>	Toute la forêt domaniale de Marly figure dans l'inventaire des Zones d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique de type II.  <u>Elle n'est pas impactée par le projet de modification du PLU.</u>
Un espace naturel sensible prévu à l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme	<input type="checkbox"/>	X	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un espace concerné par : - un arrêté de protection de biotope prévu à l'article R. 411-15 du code de l'environnement ; - un arrêté le listant comme un site d'intérêt géologique prévu à l'article R. 411-17-1 du même code ; - un arrêté le listant comme une zone prioritaire pour la biodiversité prévue à l'article R. 411-17-3 du même code	<input type="checkbox"/>	X	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un espace boisé classé prévu à l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme, une forêt de protection prévue à l'article L. 141-1 du code forestier	X	<input type="checkbox"/>	Le PLU de Bailly maintient en Espace Boisé Classé (EBC) les boisements appartenant au massif de la forêt de Marly, massif de plus de 100 hectares. <u>Ces EBC ne sont pas concernés par le projet de modification du PLU.</u>
Autre protection	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
<b>5.2 Le ou les secteurs qui font l'objet de la procédure donnant lieu à la saisine sont concernés par :</b>			

	Oui	Non	Si oui, précisez
Les dispositions de la loi montagne	<input type="checkbox"/>	X	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Les dispositions de la loi littoral	<input type="checkbox"/>	X	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un plan de prévention des risques technologiques prévu à l'article L. 515-15 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	X	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un plan de prévention des risques naturels prévisibles prévu à l'article L. 562-1 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	X	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un périmètre des servitudes relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement instituées en application de l'article L. 515-8 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	X	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un périmètre des servitudes sur des terrains pollués, sur l'emprise des sites de stockage de déchets, sur l'emprise d'anciennes carrières ou dans le voisinage d'un site de stockage géologique de dioxyde de carbone instituées en application de l'article L. 515-12 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	X	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un plan de prévention des risques miniers prévus à l'article L. 174-5 du code minier	<input type="checkbox"/>	X	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Autre protection	<input type="checkbox"/>	X	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**5.3 Le ou les secteurs qui font l'objet de la procédure donnant lieu à la saisine se situent dans ou à proximité :**

	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site désigné Natura 2000 en application de l'article L. 414-1 du code de l'environnement (ZICO, ZPS, ZSC)	<input type="checkbox"/>	X	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un cœur de parc national délimité en application de l'article L. 331-2 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	X	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'une réserve naturelle ou un périmètre de protection autour d'une	<input type="checkbox"/>	X	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

## Annexe II

réserve institués en application, respectivement, de l'article L. 332-1 et des articles L. 332-16 à L. 332-18 du code de l'environnement			
D'un site inscrit ou classé en application des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement	X	<input type="checkbox"/>	Le site classé de la Plaine de Versailles couvre la moitié sud de Bailly. <u>Il n'est pas concerné par le projet de modification du PLU mais il est à proximité immédiate du secteur.</u>
D'un site patrimonial remarquable créé en application des articles L. 631-1 et L. 632-2 du code du patrimoine	<input type="checkbox"/>	X	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un abord des monuments historiques prévus aux articles L. 621-30 et L. 621-31 du code du patrimoine	<input type="checkbox"/>	X	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'une zone humide prévue à l'article L. 211-1 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	X	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'une trame verte et bleue prévue à l'article L. 371-1 du code de l'environnement (préciser réservoir de biodiversité et/ou corridor écologique)	<input type="checkbox"/>	X	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'une ZNIEFF (préciser type I ou II) prévue à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	X	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un espace naturel sensible prévu à l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme	<input type="checkbox"/>	X	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un espace concerné par : - un arrêté de protection de biotope prévu à l'article R. 411-15 du code de l'environnement ; - un arrêté le listant comme un site d'intérêt géologique prévu à l'article R. 411-17-1 du même code ; - un arrêté le listant comme une zone prioritaire pour la biodiversité prévue à l'article R. 411-17-3 du même code	<input type="checkbox"/>	X	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un espace boisé classé prévu à l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme, une forêt de protection prévue à l'article L. 141-1 du code forestier	<input type="checkbox"/>	X	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.



D'un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme	<input type="checkbox"/>	X	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme	X	<input type="checkbox"/>	Le site objet de la modification comporte un espace paysager protégé au titre de l'article L.151-23 que la modification du PLU préserve et respecte dans son intégralité.
Autre protection	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**5.4 Des constructions à usage d'habitation ou des établissements recevant du public sont-ils prévus dans des zones de nuisances (nuisances sonores, qualité de l'air, pollution des sols, etc.) ?**

Oui

X Non

Si oui, précisez :

Le site est délimité au sud par le merlon de terre implanté le long de la RD 307 pour limiter les nuisances sonores qui pourraient impacter les futurs logements. Une distance de recul des bâtiments est imposée, notamment du fait de la présence de l'espace paysager protégé au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme. Des mesures d'isolation acoustique s'imposent également au futur projet conformément à l'arrêté préfectoral de classement des infrastructures routières annexé au PLU.

### 6. Auto-évaluation

L'auto-évaluation doit **identifier** les effets potentiels de la procédure qui fait l'objet du présent formulaire compte-tenu de sa nature, de sa localisation – c'est-à-dire en prenant en compte la sensibilité du territoire concerné - et **expliquer** pourquoi la procédure concernée n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement.

*Se reporter à la rubrique 6 de la notice explicative pour le détail de la démarche permettant l'auto-évaluation. Fournir une note détaillée en annexe (cf. point 8).*

### 7. Autres procédures consultatives

#### 7.1 Date prévisionnelle de transmission du projet aux personnes publiques associées

Début octobre 2022

#### 7.2 Autres consultations envisagées (consultations obligatoires et facultatives)

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

#### 7.3 Procédure de participation du public envisagée

- enquête publique

X Oui

Non

- participation du public par voie électronique

<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
- enquête publique unique organisée avec une ou plusieurs autres procédures <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser lesquelles
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- autre, préciser les modalités
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

8. Annexes	
<b>8.1 Annexes obligatoires</b>	
1	Dossier de révision, modification ou mise en compatibilité du PLU (comprenant notamment, le cas échéant, l'exposé des motifs des changements apportés) <input checked="" type="checkbox"/>
2	Documents graphiques matérialisant la localisation des secteurs du territoire concernés par la procédure soumise à l'avis de l'autorité environnementale et comportant des zooms qui permettent de localiser et identifier les secteurs avant et après mise en œuvre des opérations ( <i>rubrique 2.5</i> ). <input checked="" type="checkbox"/>
3	L'auto-évaluation ( <i>rubrique 6</i> ) <input checked="" type="checkbox"/>
4	Version dématérialisée du document mentionné dans les rubriques 2.3, 4.3.2, 4.4, 4.5 et 4.6 lorsqu'il n'est pas consultable sur un site <i>Internet</i> <input type="checkbox"/>
<b>8.2 Autres annexes volontairement transmises par le déposant</b>	
Veuillez préciser les annexes jointes au présent formulaire, ainsi que les rubriques auxquelles elles se rattachent	
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	

9. Engagement et signature			
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus			
(personne publique responsable)			
Fait à	BAILLY	le,	19/09/2022
Nom	M. ALEXIS	Prénom	Jacques
Qualité	Mairie de Bailly		
Signature			

